

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/7
	Révision n°: 3
PROGRESS®	Date : 27/10/2016
	Remplace la fiche : 02/11/2015
	303082

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PROGRESS®**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant dégraissant industriel ecolabel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé.

Phrase EUH

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 34590-94-8 EC : 252-104-2 REACH : 01-2119450011-60	ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL	Non classé Nota [1]	5-10
CAS : 68515-73-1 REACH : 01-2119488530-36	ALKYLPOLYGLUCOSIDE	Eye Dam. 1, H318	< 2
		(10,01 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318	
INDEX : 011-005-00-2 CAS : 497-19-8 EC : 207-838-8 REACH : 01-2119485498-19	CARBONATE DE SODIUM	Eye Irrit. 2, H319	≤ 2

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16
[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 3
PROGRESS®	Date : 27/10/2016
	Remplace la fiche : 02/11/2015
	303082

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

En cas de malaise consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements souillés. D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire se rendre chez un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets aigu d'inhalation

Données non disponibles.

Effets aigu de peau

Données non disponibles.

Effets aigu des yeux

Données non disponibles.

Effets aigu de voie orale

Données non disponibles.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit en lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées aux § 7 et 8.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 3
PROGRESS®	Date : 27/10/2016
	Remplace la fiche : 02/11/2015
	303082

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Douche, bain oculaire et point d'eau à proximité.
- Se laver les mains après chaque manipulation.

Prévention des incendies

Aucune donnée n'est disponible.

Equipements et procédures recommandés

- Pour la protection individuelle, voir le § 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits

Aucune donnée n'est disponible.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

- Conserver dans l'emballage d'origine.
- Température de stockage : 5 – 40°C.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether méthylique du dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308
UE	IOELV TWA (ppm)	50
UE	Notes	Skin
France	VME (mg/m ³)	308
France	VME (ppm)	50

Belgique (20/05/2011 - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002)

CAS	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	VLE courte-ppm	VLE courte-mg/m ³	Classification additionnelle
34590-94-8	50	308	*	*	D

Ether méthylique du dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme – effets systémiques, cutanée	65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme – effets systémiques, inhalation	310 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme – effets systémiques, orale	1.67 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme – effets systémiques, inhalation	37.2 mg/m ³
A long terme – effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1.9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	70.2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7.02 mg/ kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2.74 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4168 mg/l

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 3
PROGRESS®	Date : 27/10/2016
	Remplace la fiche : 02/11/2015
	303082

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme – effets systémiques, cutanée	595000 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme – effets systémiques, inhalation	420 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme – effets systémiques, orale	35.7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme – effets systémiques, inhalation	124 mg/m ³
A long terme – effets systémiques, cutanée	357000 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.176 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0176 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1.516 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.152 mg/ kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.654 mg/kg poids sec
PNEC (orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	111.11 mg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	560 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Pas nécessaire.

Protection des mains

Non exigée.

Protection des yeux/du visage

Non exigée.

Protection du corps

Non applicable.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Parfumée
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 10.0– 11.4 (100 %)
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.025-1.055
Hydrosolubilité	: 100 % (20°C)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 3
PROGRESS®	Date : 27/10/2016
	Remplace la fiche : 02/11/2015
	303082

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 6.2 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au §7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter : les températures au-dessous de 0°C.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel
Carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2.3 mg/l
ATE CLP (voie orale)	2800,000 mg/kg
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 5 000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé.

pH : 10.0 – 11.4 (100 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé.

pH : 10.0 – 11.4 (100 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 3
PROGRESS®	Date : 27/10/2016
	Remplace la fiche : 02/11/2015
	303082

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie – général

Non classifié selon 1272/2008/CE.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poisson l	10000 mg/l
CE50 Daphnie l	1919 mg/l
Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 poisson l	300 mg/l
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
CL50 poisson l	> 100 mg/l
CE50 Daphnie l	> 100 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	10-100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l 1-10

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Mélange

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.2.2. Substances

ALKYLPOLYGLUCOSIDE (68515-73-1)

Biodégradation : > 70 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Produits non utilisés

Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 3
PROGRESS®	Date : 27/10/2016
	Remplace la fiche : 02/11/2015
	303082

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

- < 5% de : agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, polycarboxylates, savon

- BENZISOTHIAZOLINONE

- parfums

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2-3-4-5-8-9-11-12-15-16 + référence

Fin du document